



Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**Vœu adopté en Assemblée Plénière du 30 Juin 2017**

**« Malvésí : Pour un moratoire de suspension sur l'installation du nouveau procédé de traitements de déchets »**

Le site de Malvésí géré par Areva est situé à 3km du centre historique de Narbonne ; c'est un site industriel SEVESO et INB (Installation Nucléaire de Base) qui traite l'intégralité de l'uranium brut qui arrive en France dont 40% sont exportés le reste alimentant toutes les centrales nucléaires françaises. Le traitement du minerai d'uranium génère des déchets chimiques et des déchets faiblement radioactifs qui, depuis 40 ans, sont stockés dans des grands bassins à ciel ouvert. Areva contraint par la loi et par les risques générés par ces bassins d'évaporation, arrivés à saturation, doit traiter ces déchets. Nous sommes tout à fait favorables au traitement de ces déchets et à leur élimination de l'environnement à condition que ce traitement ne soit pas la cause d'une pollution nettement augmentée. Par ailleurs nous tenons à rappeler ici qu'il est indispensable d'aborder les conditions de la fermeture du site de Malvésí sans tabous ni préjugés, mais dans le respect absolu de ses salarié-es.

Nous exprimons de fortes inquiétudes quant au procédé de traitement des nitrates TDN/THOR, retenu par Areva. Ce procédé est largement contesté du fait, notamment, des rejets atmosphériques d'Oxyde d'Azote, de Dioxine, de Benzène, et de particules fines. Une enquête publique a bien eu lieu, mais les documents versés au dossier étaient difficilement compréhensibles, et même difficiles à interpréter par les associations sensibles à l'environnement. Seule une association renforcée par des spécialistes a lancé l'alerte sur les risques majeurs de ce procédé qui n'a jamais été expérimenté en grandeur nature.

Malgré les risques de ce procédé, l'enquêteur a donc rendu un avis favorable et le Préfet de l'Aude doit rendre sa décision le 9 Août 2017 au cœur de l'été, après avis du Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques.

Alors que notre Région est fortement engagée dans une démarche Région à énergie positive qui se concrétise par le développement des énergies renouvelables et la sobriété énergétique, nous ne pouvons accepter qu'un tel procédé extrêmement polluant soit mis en

place au cœur de la Région d'autant que des solutions alternatives de décontamination existent et qu'elles sont aussi créatrices d'emploi.

En outre, ce site est situé dans une zone fortement fréquentée en période touristique et au milieu d'exploitations viticoles.

Conscients des risques encourus par la population et des atteintes à l'image de notre Région (tourisme, viticulture, énergie), **les conseillers régionaux et les conseillères régionales réuni-es en Assemblée Plénière demandent au Ministre de la Transition écologique et solidaire :**

- **Un moratoire de suspension sur l'installation de ce nouveau procédé, dans l'attente des conclusions de l'expertise missionnée par la Préfecture de l'Aude, ainsi que l'avis du Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques,**
- **La prise en compte de solutions alternatives avec la nomination d'un comité d'experts indépendants.**